

Les interventions les plus courantes



Type L3 - Travaux de rénovation.

Rénovation

Avant d'envisager la conduite d'une gestion « normale », il est souvent nécessaire de recourir à des travaux de rénovation. Ils comprennent :

- le démaquisage, c'est-à-dire l'élimination du maquis par broyage mécanique et le dessouchage par sous-solage ou fraisage. Cette opération permet de stimuler la régénération par production de rejets ou drageons du Chêne-liège,
- une éclaircie sanitaire prélevant les bois surannés, et permettant de réduire le couvert (60%),
- des travaux sur la régénération : sélection, taille de formation et dégagement des rejets et drageons 5 ou 6 ans après les premiers travaux, taille de formation des charpentières de ces jeunes tiges au bout de 10 à 15 ans.



Conséquence d'une mauvaise levée : la récolte du liège doit être réalisée dans de bonnes conditions si l'on ne veut pas affecter l'état sanitaire des peuplements.

Récolte du liège

La récolte du liège n'est pas à proprement parler une intervention sylvicole, mais elle rythme la fréquence des interventions dans les peuplements (tous les 10 à 15 ans). Cette récolte est indissociable de la sylviculture.

- Elle doit être réalisée uniquement sur les arbres en bon état sanitaire, en période de descente de sève, de juin à la mi-août, en dehors des journées trop sèches, trop ventées ou pluvieuses.
- La « mère » doit être préservée de toute blessure lors de la levée.
- La première levée peut être envisagée vers 25-30 ans lorsque les arbres ont atteint une circonférence suffisante : 65 cm mesuré à 1,30 m.
- La hauteur du canon déliégé est d'environ deux fois la circonférence mesurée à mi-hauteur.

Cas des peuplements mélangés

- Si la densité en Chêne-liège est insuffisante ou si la dynamique naturelle des autres essences entrave les possibilités de régénération du Chêne-liège : gestion en faveur des autres essences.
- Si la densité du Chêne-liège est supérieure à 200 arbres adultes ou 300 gaules par hectare : éclaircie progressive en faveur du Chêne-liège en maintenant un couvert total, voisin de 60% et en appliquant les principes généraux de la gestion en futaie
- Si la densité du Chêne-liège est importante (500 arbres par hectare) : favoriser le retour à la suberaie en pratiquant des éclaircies fortes dans les autres essences.

Les propriétaires désirant adhérer au code des bonnes pratiques sylvicoles, doivent vérifier en fonction du ou des types de peuplements rencontrés dans leur propriété, si la ou les gestions qu'ils envisagent de conduire sont recommandées ou admises.

Ces renseignements doivent être reportés sur la déclaration d'adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles.



Les pratiques recommandées



Les pratiques admises présentant certains risques



Les pratiques exclues ou sans objet



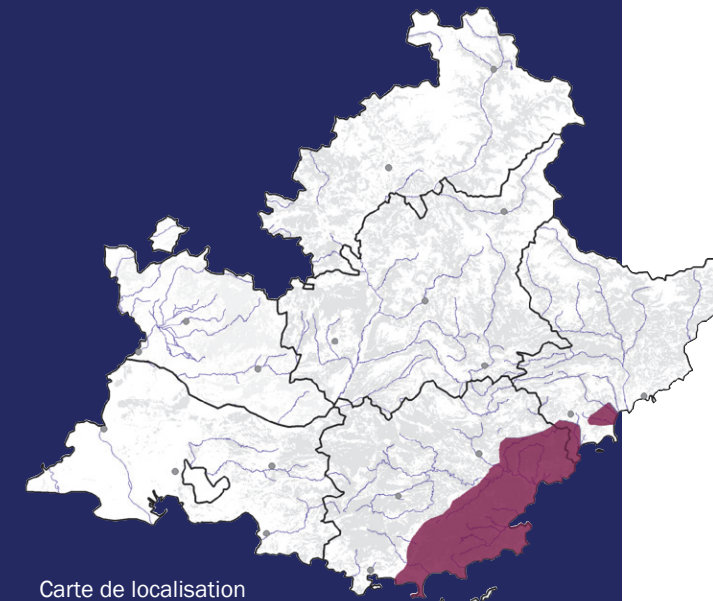
Code régional des bonnes pratiques sylvicoles

7, Impasse Ricard Digne
13 004 Marseille

Téléphone : 04 95 04 59 04
Télécopie : 04 91 08 86 56
Messagerie : paca@crpf.fr

7

Chêne-liège



Carte de localisation

Cette fiche concerne les peuplements purs ou mélangés (encart au verso) dont la proportion du Chêne-liège dans le couvert est supérieure à 30%

Code régional des bonnes pratiques sylvicoles

Chêne-liège

PEUPLEMENTS PURS

a	Levée du liège	L2, L3 respect absolu des règles de levée		L1
b	Rénovation avant gestion en futaie	L2 / L3		L1
c	Gestion en futaie régulière	L2 si 200 à 300 arbres producteurs de liège / L3	L1	
d	Gestion en futaie irrégulière	L2, L3 peuplements irréguliers ou dans lesquels les perches et petits bois sont domi- nants	L1	
e	Non-intervention pendant la durée d'application du code des bonnes pratiques sylvoicoles	L1 / L2 si faible intérêt économique / Tous peuplements si intervention récente	L3	
f	Pâturage incontrôlé après coupe de rénovation ou régénération			Tous peuplements
g	Plantation de diversification	L2	L3	L1
h	Transformation par plantation	L2	L3	L1

PEUPLEMENTS MÉLANGÉS

i	Gestion en faveur des autres essences	Moins de 200 Chêne- liège/ha		
j	Eclaircie en faveur du Chêne-liège	Plus de 200 à 300 Chêne- liège/ha		
k	Retour au Chêne- liège par extraction des autres essences	Plus de 500 Chêne- liège/ha		



Type L1 : Récolter le liège peut conduire à une détérioration du peuplement.



Type L2 : La rénovation peut permettre de reconstituer les peuplements.



Type L3 : Ces suberaies représentent un enjeu économique, social et environnemental important.

PEUPLEMENTS PURS

L1 / Suberaies très sèches ou situées sur forte pente

Le couvert est généralement clair. Les arbres ont une faible croissance et atteignent rarement un gros diamètre.

- La non-intervention s'imposera le plus souvent.
- La levée du liège, ne ferait qu'affaiblir les arbres.

L2 / Suberaies claires

Ce type regroupe les peuplements clairs dont le couvert du Chêne-liège est inférieur à 50%, mais situés dans des conditions de sols et de climats plus favorables que précédemment. Plusieurs faciès sont possibles : des peuplements plus ou moins âgés dégradés par le passage d'incendies successifs, certaines vieilles suberaies arrivant au terme de la production de liège. Le maquis peut être parfois important. De même, une colonisation par des essences résineuses pionnières en particulier le Pin maritime est parfois constatée.

- La rénovation vise à favoriser la régénération, notamment par drageonnement en réalisant des travaux du sol appropriés et en éliminant le maquis haut.
- La non-intervention pourra s'imposer si le potentiel de production de liège est trop faible.
- Une gestion en futaie est possible, pour les peuplements adultes présentant une densité suffisante en Chêne-liège producteur (200 à 300 par ha), en conservant, si besoin, des cépées d'Arbousier.

L3 / Suberaies denses

Suberaies dont le couvert est supérieur à 50%. Plusieurs faciès sont possibles : des peuplements jeunes, des peuplements adultes dont la majorité des tiges est exploitable pour la production de liège.

- Ces peuplements doivent être gérés selon les principes de la gestion en futaie.

GESTION EN FUTAIE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- La sylviculture est rythmée par les récoltes de liège tous les 10 à 15 ans. Cette périodicité doit être respectée pour ne pas affaiblir les arbres. Les travaux comprennent le débroussaillage de la parcelle avant la levée, l'élimination des arbres non productifs et des éclaircies pour obtenir des houppiers non jointifs et bien éclairés correspondant à un couvert voisin de 60 à 70% après travaux.

FUTAIE RÉGULIÈRE (une classe d'âge ou de grosseur dominante)

- La régénération du peuplement doit être envisagée lorsque le peuplement est suranné ou lorsque la densité en arbres producteurs chute en deçà de 150 arbres par hectare. Elle est obtenue à la faveur d'un débroussaillage et d'un travail du sol (crochetage et dessouchage).
- La première récolte de liège bouchonnable peut être envisagée à partir de 40 ans.

FUTAIE IRRÉGULIÈRE (plusieurs classes d'âges ou de grosseur)

- Un couvert de 60 à 70 % correspond à une norme empirique de 450 arbres par hectare de plus de 7,5 cm de diamètre sous écorce mesuré à 1,30 m.
- Les arbres sont répartis en cinq catégories de diamètre, occupant chacune 1/5ème du couvert total (perches de 7,5 à 17,5 cm, petits bois de 17,5 à 27,5 cm, moyens bois de 27,5 à 42,5 cm, gros bois de 42,5 à 62,5 cm et très gros bois > 62,5 cm).
- Exploitation des gros arbres trop âgés pour porter un liège de qualité.
- Dans les autres catégories, éclaircie en sachant que le passage d'une catégorie à la suivante, se fait en éliminant environ la moitié de l'effectif. Éliminer en priorité les arbres blessés ou malades.

L'entretien du sous-bois fait partie intégrante de la gestion normale de la suberaie. Sans entretien, du fait du couvert clair, une strate arbustive continue se développe rapidement. Celle-ci peut concurrencer les régénérations et propager un éventuel incendie.